KONINKLIJKE BELGISCHE SCHAAKBOND FEDERATION ROYALE BELGE DES ECHECS



Rue Dartois, 48/043 4000 LIEGE.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la F.R.B.E. A.S.B.L. du 22 avril 2006,

L'assemblée a lieu au local du Chessclub Anderlecht, Rue Demosthène, 40 à Anderlecht. Elle commence à 14h20.

Sont présents :

-Membres statutaires :

V.S.F. A.S.B.L. (11 délégués ayant au total 33 voix ; M. Goormachtigh a quitté l'assemblée avant le début des votes : la V.S.F. a donc disposé de 29 voix)

F.E.F.B. A.S.B.L. (12 délégués ayant au total 18 voix).

S.V.D.B. A.S.B.L. (1 délégué ayant 4 voix).

-Autres membres effectifs : Rudolf Meessen, Claude Bikady (départ à 18h), Bernard Malfliet, Albert Michels, Jean-Christophe Thiry, Daniel Halleux, Peter Van Praet, Dirk De Ridder, Raymond Perpète. (9 voix au total)

- -Membres d'honneur : André Bréda, Jean Janssens.
- -Membres adhérents non délégués par un membre statutaire : Geert Van Der Stricht, François Vandamme, Luc Winants, Jos Soetewey.

1. Accueil du président.

Le président rappelle qu'il occupe le poste par intérim et qu'un des principaux points de cette assemblée sera de désigner un président définitif. Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence pour tous les joueurs d'échecs décédés pendant l'année.

2. Désignation de 2 scrutateurs.

Mme Soetewey-Dorval pour la VSF et Mr Vanderhelstraete pour la FEFB se proposent et sont désignés comme scrutateurs.

3. Approbation de l'ordre du jour.

A l'unanimité, l'assemblée décide de rajouter à l'ordre du jour les propositions de modifications de l'article 33 du Règlement des tournois faites par le SVDB. L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 décembre 2005.

Le procès-verbal en français et sa traduction en néerlandais sont approuvés à l'unanimité.

5. Rapport du Président.

Rudolf Meessen résume oralement son rapport (n.d.l.r.: le secrétaire a préalablement envoyé par la poste ce rapport et tous les documents utiles à l'assemblée aux membres effectifs). Il remercie son prédécesseur, John van Emmelo, pour sa présidence de la FRBE, même s'il regrette sa démission prématurée. Les faits marquants de la présidence de Rudolf Meessen ont été l'adoption

des nouveaux statuts par l'assemblée générale du 3 décembre 2005, les 5 plaintes traitées par le comité sportif, la création de la commission chargée d'améliorer les statuts et les règlements. Il termine par quelques considérations sur le futur de la fédération belge, en la comparant à la fédération turque qui a connu un essor phénoménal ces dix dernières années. La FRBE a de nombreux défis à relever concernant la reconnaissance des échecs comme sport, les contacts avec les médias, la promotion des échecs en général, une organisation plus professionnelle de sa structure et un meilleur statut pour les joueurs d'élite. Il espère que dans dix ans, le président de la FRBE pourra être aussi fier que le président de la fédération turque.

6. Rapport du Secrétaire.

Jean-Christophe Thiry résume la version néerlandaise de son rapport. Son intérim a été marqué par une activité importante des organes de la FRBE : 3 assemblées générales en un an, de nombreux conseils d'administration, la révision des statuts, la modification en profondeur des articles du règlement des tournois relatifs aux compétitions pour les jeunes,... Sa plus grande joie est que le comité sportif s'est réuni, contrairement à certaines années précédentes. Avec le président et les membres du comité sportif, il a fait tout ce qu'il pouvait pour y arriver. Il remercie les personnes qui ont traduit certains documents en néerlandais. Même s'il ne se représente pas, Jean-Christophe Thiry reste à la disposition de la FRBE, comme personne mandatée : il pense que le secrétariat sera plus facile à assumer si le secrétaire a un adjoint.

7. Rapport du responsable des tournois nationaux.

Hans Temmerman est absent aujourd'hui. Rudolf Meessen commente brièvement son rapport écrit en néerlandais : Hans Temmerman a assumé comme il pouvait la tâche de directeur des tournois nationaux (et internationaux pendant une certaine période). Il souhaite bonne chance et bon courage à son successeur. Rudolf Meessen le remercie pour le travail accompli.

8. Rapport du Responsable du classement.

Daniel Halleux renvoie à son rapport écrit. Le nouveau programme de calcul du classement Elo belge (CalcElo) sera pleinement opérationnel pour le classement de juillet. Il en résultera une diminution du coût du classement (environ 2000 EUR/an) et une amélioration des services proposés. Il exprime sa satisfaction quant aux bonnes relations entre les membres de l'équipe de la FRBE.

9. Rapport du Responsable de la jeunesse.

Peter Van Praet a rédigé son rapport en néerlandais. Il fait le résumé de la version française qui sera placée sur le site www.schaakbond.be

Pour les sélections internationales, il essaie vraiment de traiter les jeunes et les parents comme des clients afin d'organiser au mieux les voyages. La FRBE travaille déjà d'une façon plus structurée (fiche médicale, autorisation parentale, charte de l'accompagnateur,...). Les résultats sont bons. Par exemple, Eva Baeckelant a gagné le championnat de l'UE des -10 ans ; aux championnats du monde junior, Thibaut Maenhout a eu la moitié des points alors qu'il n'a que 16 ans. Les résultats, tant des filles que des garçons, sont remarquables à la Glorney & Faber Cup mais comme le niveau et les conditions d'organisation de cette compétition diminuent, il est peu probable que la FRBE y participe encore.

Pour les championnats de Belgique, il est partisan de continuer avec la même équipe d'organisation et les mêmes sponsors. Ces championnats ont été l'occasion de lancer la diffusion de communiqués de presse via l'agence Belga. D'autres compétitions FRBE peuvent également en profiter.

L'assemblée d'aujourd'hui a à se prononcer sur une refonte des articles du Règlement des Tournois relatifs aux championnats de Belgique de la jeunesse et aux sélections internationales. Peter van Praet remercie le groupe de travail jeunesse de la FRBE et le conseil d'administration pour leur soutien apporté dans la préparation du projet.

Le conseil d'administration propose un doublement du budget consacré aux formations de l'Elite jeunes. Le projet est de passer de deux séances à quatre séances de formation par an.

Le développement des Echecs à l'Ecole doit être amélioré : c'est la base de la diffusion du jeu d'échecs auprès des jeunes. Globalement, Peter Van Praet, s'il est élu, place son action future

sous le signe de la poursuite du travail fait, en vue d'une amélioration progressive des championnats de Belgique et de l'envoi de jeunes à des compétitions internationales.

10. Rapport du Responsable international

Dirk De Ridder distribue son rapport en néerlandais aux membres présents et le commente en français. Dirk De Ridder assume la fonction depuis le début de l'année 2006. Il regrette d'avoir eu peu d'informations de son prédécesseur.

La FRBE a décidé de soutenir la candidature du Belge, d'origine néerlandaise, Bessel Kok à la présidence de la FIDE. Pour les joueurs qui désireraient être considérés comme membres de la FRBE aux yeux de la FIDE, un nouveau modèle de formulaire doit être rempli. Il demande aux joueurs qui ont réalisé trois normes de MI ou de GMI de les lui communiquer, sans attendre de remplir la condition relative au classement Elo. Marc Bils constate que le site internet de la FIDE ne renseigne pas les normes réalisées par Thibaut Maenhout. Dirk de Ridder profitera de la réunion de la FIDE à Turin pour faire régulariser la situation. Il est très satisfait des résultats des 3 GMI belges aux Championnats d'Europe 2006 : ils ont réalisé 50% des points.

11. Rapport du délégué auprès du C.O.I.B.

Raymond Perpète résume son rapport rédigé en français. Pour lui, l'essentiel est de garder le contact avec le COIB pour que les échecs continuent à être reconnus comme un sport par cette instance et pour continuer à bénéficier du subside octroyé. Le COIB demande que dorénavant, toutes les manifestations organisées par la FRBE ou avec sa participation mentionnent le soutien du COIB.

12. Rapport du trésorier.

Albert Michels résume en français son rapport rédigé en néerlandais.

Il commence par deux points positifs: la vente des action Electrabel a permis de réussir une plusvalue de 3000 EUR environ par rapport à l'assemblée d'avril 2005 et la provision réservée pour l'organisation de la Glorney & Faber Cup peut être reversée dans le budget général de la FRBE puisqu'il apparaît que la Belgique n'organisera plus cette compétition.

Les championnats de Belgique de la jeunesse sont désormais organisés directement par la FRBE et son Groupe de travail jeunesse. Il en résulte plusieurs conséquences : 1. le compte en banque « jeunesse » a été réactivé pour cette seule compétition. 2. Le bénéfice ou la perte réalisés lors du championnat de Belgique de la jeunesse sont de la responsabilité de la FRBE. En cas de bénéfice, celui-ci sera affecté au budget jeunesse.

Globalement, les comptes 2005 présentent un déficit récurrent d'environ 12000 EUR qui est dû principalement à l'augmentation des coûts des billets d'avion, des chambres d'hôtel, des sommes dues à la FIDE pour le classement des joueurs et à la diminution des amendes en interclubs. Le conseil d'administration propose dès lors à l'assemblée d'augmenter dès cette année les cotisations de 0,43 EUR/joueur affilié afin d'éviter une augmentation brutale de 3 ou 4 EUR dans quelques années.

Le trésorier remercie les autres administrateurs pour leur travail, spécialement les remplaçants de John van Emmelo et Mitchel Varendonk.

12bis.

Marc Bils s'étonne du fait que le président de la C.A.I. n'a pas présenté de rapport. Jean-Christophe Thiry répond que depuis l'adoption des nouveaux statuts, le président de la C.A.I. est responsable devant le conseil d'administration et pas directement devant l'assemblée générale. Marc Bils s'adresse alors au président du conseil. Il demande que le conseil d'administration provoque une réunion de la Commission. Rudolf Meessen en prend note.

13. Rapport des vérificateurs aux comptes, vote sur les comptes 2005 et la décharge aux administrateurs pour leur gestion.

Le rapport des vérificateurs aux comptes -absents- est lu par Jean-Christophe Thiry pour Claude Dethier et par Dirk De Ridder pour Albert Van Camp. Il en ressort que les comptes sont bien tenus par le trésorier. Le président remercie les deux vérificateurs pour leur travail.

Les comptes 2005 de la FRBE sont approuvés à l'unanimité. La décharge aux administrateurs est votée à l'unanimité également.

Pierre Van de Velde et Tom Piceu sont élus à l'unanimité comme vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2006.

14. Budget 2006 et augmentation de la cotisation.

Albert Michels présente le projet de budget.

Le budget est basé sur les cotisations actuelles, sans tenir compte d'une augmentation.

Les revenus d'intérêts seront en diminution vu la perte des dividendes Electrabel.

Le poste relatif au calcul de l'Elo belge va disparaître en 2007, il est diminué de moitié en 2006.

Le poste Software est augmenté de 2475 EUR. En principe, cette augmentation est limitée à 2006 et fait suite aux nouveaux développements de Pair Two et CalcElo.

Les postes relatifs aux tournois internationaux adultes sont augmentés de 2000 EUR pour les raisons déjà expliquées dans le rapport du trésorier.

Le poste relatif aux tournois internationaux jeunes est augmenté de 2000 EUR : les budgets pour l'organisation et la participation à la Glorney & Faber Cup, supprimés par ailleurs, y sont ajoutés.

Le budget pour les stages Elites jeunes passe à 1500 EUR. François Vandamme trouve que pour seulement 4 séances de formation prévues, ce montant est élevé.

Une discussion s'ensuit sur les subsides octroyés aux tournois à normes. Le conseil d'administration propose de l'augmenter de 1000 à 1500 EUR puisque deux tournois sont prévus en 2006 : le tournoi de Charleroi et un tournoi organisé par le SVDB. Brugge aurait également un projet. Finalement, il est décidé que l'assemblée va voter sur une augmentation de ce budget à 2000 EUR en 2006. Pour les années suivantes, le conseil d'administration propose d'élaborer des critères d'octroi de subsides afin de ne pas multiplier le budget à l'infini si ces heureuses initiatives se développent. Luc Winants est d'avis que ce sont surtout les normes réalisées par des jeunes joueurs (-20 ans) qu'il faut favoriser.

Un déficit total de 17350 EUR est prévu.

Pour ce qui est de l'augmentation de la cotisation, Rudolf Meessen fait part de la réticence de certains membres du conseil d'administration, qui l'estiment prématurée. D'autres intervenants proposent au contraire de l'augmenter tout de suite au maximum permis par les statuts, soit 7,5 EUR. Pour des questions de procédure (le montant n'est pas inscrit à l'ordre du jour) et d'opportunité, cette dernière proposition ne fait pas l'objet d'une demande de vote.

Le 1^{er} vote porte sur l'augmentation des subsides en 2006 pour les tournois à normes à 2000 EUR. L'augmentation est adoptée par 49 voix pour, 2 contre (VSF) et 9 abstentions (8 VSF, 1 autre membre effectif).

Le 2^e vote porte sur l'adoption du budget 2006 dans son ensemble. Il est adopté à la majorité suivante : 57 voix pour et 3 abstentions (3 VSF).

Le 3° vote porte sur l'augmentation de la cotisation à 7 EUR par joueur affilié avec effet immédiat. L'augmentation est acquise à la majorité suivante : 58 voix pour et 2 abstentions (2 VSF)

15. Proposition de modifications des statuts.

L'assemblée décide de ne pas modifier l'article 2 des statuts (siège social de l'association).

Les articles 3f, 11, 17bis à quinquies, 43 et 44 sont modifiés à l'unanimité, conformément à la proposition du conseil d'administration ; seul changement par rapport à cette proposition : dans la version néerlandaise des articles 17ter à quinquies, le mot « vertegenwoordigt » est remplacé par le mot « vertegenwoordigd ».

La proposition de modification a été envoyée à l'avance à tous les membres effectifs et elle constitue l'annexe 1 au présent procès-verbal. Il s'agit de clarifications des textes et non de modifications de fond.

16. Propositions de modifications du Règlement des tournois.

A l'unanimité, **l'article 9.c alinéa 2** du Règlement des tournois est modifié ainsi : les mots « 12 participants avec un Elo moyen de plus de 2000 points » sont remplacés par les mots « 10 participants au moins avec un Elo FIDE moyen de 2200 points ou plus » - les mots « ofwel 12

deelnemers met een gemiddelde Elo van 2000 of meer » sont remplacés par les mots « ofwel tenminste 10 deelnemers met een gemiddelde FIDE Elo van 2200 of meer. »

Rudolf Meessen explique brièvement le sens de la modification proposée à **l'article 10.i** du Règlement des tournois et de l'amendement déposé par le SVDB. Il s'agit de conserver l'Elo belge comme classement des joueurs étrangers quand leur l'Elo FIDE n'est pas représentatif. Le conseil propose à l'assemblée de voter directement sur l'amendement déposé par le SVDB.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'ajouter la phrase suivante au 2^e tiret de l'article 10.i après les mots « ...leur classement Elo belge sera leur classement Elo FIDE.»:

« Toutefois, le classement des joueurs concernés restera l'Elo belge si, suite à une demande motivée du joueur concerné ou de son club, l'Elo belge est jugé plus représentatif de la force du jouer que l'Elo FIDE par le responsable national du classement. »

Le texte néerlandais de la modification sera rédigé par le conseil d'administration.

Le SVDB a introduit deux projets de modification de l'article 33. Rudolf Meessen les explique brièvement. Le cercle d'Anderlecht distribue également à l'assemblée le texte français de plusieurs propositions de modifications des articles du Règlement des tournois relatifs aux interclubs. Un débat suit. Tout le monde est d'accord pour dire que le règlement actuel n'est pas idéal mais que les remèdes possibles sont nombreux et doivent être étudiés pour éviter des effets pervers. Ainsi la 2º proposition du SVDB ne tient pas compte d'une équipe composée de jeunes joueurs sous cotés. Les présidents de la VSF et de la FEFB demandent le renvoi de cette proposition devant la commission Statuts et Règlements. Rudolf Meessen s'incline. Aucun vote n'est demandé.

Modification des articles 43 à 69bis du Règlement des tournois.

Il s'agit des articles relatifs aux Championnats de Belgique de la jeunesse et aux sélections internationales pour les jeunes.

Peter Van Praet explique que pour les articles relatifs aux Championnats de Belgique, il s'agit essentiellement d'une actualisation des règlements aux réalités d'aujourd'hui. Le conseil d'administration propose une modification supplémentaire à l'article 51 : le nombre 71 doit être remplacé par le nombre 69.

L'article 69 pose problème (championnats Elite jeunes) : le président de la FEFB souhaite que le championnat regroupe les jeunes ayant le classement Elo le plus élevé, le président de la VSF estime que pour des jeunes joueurs, le classement Elo n'est pas un critère suffisamment représentatif.

Les nouveau règlement sur les sélections internationales repose sur deux principes : les championnats de Belgique de la jeunesse sont l'occasion prioritaire mais pas exclusive pour se qualifier ; les sélections seront décidées, sur base des critères du nouveau règlement, par une Commission technique composée de huit membres, afin d'arriver au résultat le plus objectif possible. Le conseil d'administration propose en plus de son projet de remplacer les mots « Bureau fédéral » par les mots « Responsable national de la jeunesse » au point 3.4 du Mémento Sélections des jeunes (article 69bis).

Après une discussion sur l'article 69, l'assemblée passe aux votes :

- 1. Sous réserve de l'article 69, l'ensemble du projet, y compris le « Mémento Sélections des jeunes », est adopté à l'unanimité;
- 2. Jean Janssens quitte l'assemblée, la VSF n'a plus que 26 voix. La suppression du 3° tiret de l'article 69 actuel est rejetée car elle ne recueille que 12 des 26 voix de la VSF. Le résultat global est le suivant : 38 voix pour la suppression (12 VSF, 14 FEFB, 4 SVDB et 8 autres membres effectifs pour) ; 10 contre la suppression (9 VSF et 1 autre membre effectif) ; 9 abstentions (5 VSF, 4 FEFB).
- 3. Claude Bikady quitte l'assemblée. La FEFB n'a plus que 16 voix et les autres membres effectifs n'en n'ont plus que 8. L'assemblée rejette la proposition de modification de l'article 69 telle qu'elle figure dans l'annexe à la convocation (maintien de l'article 69 actuel si ce n'est que les joueurs désignés par les fédérations linguistiques pour le championnat Elite, sur base du nombre de jeunes affiliés, doivent avoir 2000 points Elo au minimum). La proposition est rejetée parce qu'elle ne recueille ni la majorité des deux tiers (30 pour, 1 contre, 23 abstentions) ni la moitié des voix de la

VSF (8 pour, 1 contre, 17 abstentions). Le vote de la FEFB a été le suivant : 12 pour, 4 abstentions ; le vote du SVDB a été le suivant : 4 pour ; le vote des autres membres effectifs a été le suivant : 6 pour, 2 abstentions.

4. La VSF fait une proposition alternative : remplacer le 3^e tiret de l'article 69 par le texte suivant : « deux joueurs désignés par la Commission technique visée à l'article 69bis ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention (VSF).

Le document intitulé « Règlement des tournois jeunes » reprend ces modifications aux articles 43 à 69bis du Règlement des tournois de la FRBE et constitue l'annexe 2 au présent procès-verbal.

L'assemblée donne à l'unanimité mandat au conseil d'administration pour renuméroter les articles du Règlement des tournois.

17. Elections statutaires.

Le président introduit le sujet : suite à l'adoption des nouveaux statuts, les élections d'aujourd'hui portent sur le poste de président et sur tous les autres mandats d'administrateurs, à l'exception des vice-présidents qui représentent une fédération linguistique.

Il donne la parole aux trois candidats qui ne siégeaient pas déjà dans le conseil d'administration.

François Vandamme, seul candidat à la présidence, distribue un texte bilingue aux membres de l'assemblée, présentant son projet pour la FRBE. Il l'explique d'abord en néerlandais puis en français. La raison principale du faible développement des échecs en Belgique, par rapport à d'autres pays, est liée au fait que les échecs ne sont reconnus comme un sport ni par la Communauté flamande ni par la Communauté française. Sans les subsides et l'accès aux infrastructures liés à cette reconnaissance, il est difficile de progresser. Il veut stimuler l'action commune de la FRBE et des trois fédérations linguistiques afin d'arriver à cette reconnaissance. Pour développer un club, il est nécessaire d'avoir de bons formateurs de jeunes, des joueurs de haut niveau car ce sont eux qui attirent les jeunes joueurs et de bons jeunes joueurs. Son action ira également dans ce sens.

Philippe Lombart prend la parole en néerlandais pour expliquer son expérience dans le milieu des échecs et sa motivation à assurer le secrétariat bilingue de la FRBE.

Luc Cornet explique en français et en néerlandais qu'il a des projets pour améliorer le fonctionnement du championnat de Belgique adultes et des interclubs nationaux et qu'il veut les réaliser par sa candidature.

Jean-Marie Piron espère la réunion d'une commission des directeurs des tournois des différentes fédérations. Luc Cornet répond que c'est une de ses priorités.

A la demande de l'assemblée, le vote se fait au scrutin secret puisqu'il s'agit de questions de personnes.

Le résultat des votes est le suivant (un membre effectif n'a pas pris part aux votes, le total des voix est donc de 53):

- -François Vandamme est élu président du conseil d'administration par 49 voix pour et 4 abstentions (1 VSF, 3 FEFB);
- -Luc Cornet est élu administrateur à l'unanimité (53 oui);
- -Dirk De Ridder est élu administrateur par 49 voix pour, 1 contre (FEFB) et trois abstentions (1 VSF, 2 FEFB);
- -Daniel Halleux est élu administrateur à l'unanimité (53 oui);
- -Albert Michels est élu administrateur à l'unanimité (53 oui);
- -Philippe Lombart est élu administrateur par 52 voix pour et une abstention (FEFB) ;
- -Peter Van Praet est élu administrateur par 52 voix pour et une abstention (FEFB).

Chaque administrateur est élu pour trois ans puisqu'il a récolté au moins 1/3 des voix de la VSF et de la FEFB.

18. Election d'un Ombudsman.

A l'unanimité, Jean Janssens est élu ombudsman de la F.R.B.E.

19. Questions de la FEFB sur les championnats d'Europe 2005 à Göteborg et la suspension de Luc Winants qui a suivi.

Au nom de la FEFB, Fabrice Grobelny pose les 5 questions suivantes :

- 1. Pourquoi la demande d'Etienne Goossens pour être capitaine de l'équipe n'a-t-elle pas été prise en considération ?
- 2. Pourquoi Ekrem Cekro a-t-il été sélectionné puis écarté de la sélection ?
- 3. Pourquoi le MI Pascal Vandevoort n'a-t-il pas été pris en considération pour remplacer Ekrem Cekro ?
- 4. Comment le GMI Luc Winants a-t-il pu être sanctionné dès le lendemain de son refus de partir pour Göteborg ?
- 5. Pourquoi est-ce que la sanction de Luc Winants ne reprend pas les dispositions réglementaires qu'il aurait violées ?

Rudolf Messen répond aux questions de la FEFB :

- 1. Il ne sait pas.
- 2. Il s'agit d'une discussion entre Ekrem Cekro et Hans Temmerman. Ils n'étaient pas d'accord sur les modalités de voyage proposées par Ekrem Cekro.
- 3. Il ignore la réponse.
- 4. Les hasards du calendrier ont voulu qu'une réunion du Comité central de la FRBE soit prévue le 30 juillet 2005.
- 5. La sanction a été rediscutée le 15 octobre puis notifiée à Luc Winants qui a introduit un recours devant le Comité sportif.

Rudolf Meessen ne voit pas la nécessité d'approfondir le sujet : il s'agit du passé ; le Comité sportif a donné raison à Luc Winants; les principales personnes concernées à la FRBE ne sont pas là pour répondre ; le refus de Luc Winants de prendre l'avion le jour-même du départ et le coût du billet d'avion payé inutilement par la FRBE posent problème; la FRBE a un nouveau responsable pour les tournois internationaux : Dirk De Ridder.

Luc Winants demande la parole. Il expose le cheminement de ces questions jusqu'à l'assemblée générale puis sa version des faits et la gravité du préjudice subi en raison de cette suspension, surtout qu'il est un joueur professionnel. A son avis, les raisons avancées pour la non sélection d'Ekrem Cekro, le fait que Pascal Vandevoort n'ait pas été contacté et l'annonce qu'un joueur lui a faite à l'aéroport qu'il ne serait pas nécessairement le 1^{er} tableau de l'équipe sont incroyables. Il estime que son devoir de joueur était de refuser de prendre part à une équipe irrégulièrement constituée ou alignée. Enfin, il demande que toutes les personnes lésées (Pascal Vandevoort, Ekrem Cekro, Etienne Goossens, et lui-même) reçoivent un dédommagement de la FRBE et que l'assemblée générale vote sur ce point.

Rudolf Meessen répond que la demande de dédommagement de Luc Winants est irrecevable car elle ne figure pas à l'ordre du jour de l'assemblée et que le président et le directeur des tournois de la FRBE, à l'époque des faits, ne sont pas là pour donner leur version. Il rappelle que le jour même où le conseil d'administration de la FRBE a eu connaissance de la décision du comité sportif cassant la sanction de Luc Winants, il a pris toutes les mesures pour que Luc Winants puisse être immédiatement sélectionné aux compétitions qui allaient venir. Rudolf Meessen fait savoir que toute demande de dédommagement doit être introduite par écrit, par chaque demandeur, auprès du conseil d'administration de la FRBE, avec un exposé précis des dommages invoqués et des fautes que la FRBE aurait commises.

Fabrice Grobelny demande à Luc Winants quel préjudice concret sa suspension lui a causé. Il cite les centaines d'heures passées à préparer sa défense, les juristes consultés, le manque de clarté de l'étendue de la sanction (suspension du droit de représenter la Belgique à toute compétition internationale pendant deux ans).

20. Divers.

En fin d'assemblée, le nouveau responsable des tournois nationaux remet au secrétaire sortant la déclaration suivante :

Le nouveau responsable des tournois nationaux invite les trois fédérations linguistiques à demander à leurs affiliés s'il existe des problèmes dans la réglementation des interclubs nationaux et du championnat de Belgique adultes. Si des joueurs ont des remarques (si possible accompagnées d'une proposition d'amélioration), ils peuvent les envoyer par e-mail à Luc Cornet (luc.cornet@telenet.be) pour le 28 mai. Pour le 1^{er} juin, il souhaite que chaque président de fédération lui communique trois noms de personnes qui voudraient siéger dans un groupe de travail pour examiner les règlements et discuter des propositions. Il propose que les présidents de fédération diffusent cette information via leurs médias habituels (VSF-Info, Forum FEFB,...).

Le président sortant clôture la séance vers 19h15 et le nouveau président offre une tournée générale.

Pour la F.R.B.E, le secrétaire sortant, Jean-Christophe Thiry.